



## REGLEMENT INTERIEUR GYM FORME - LES GAZELLES

2018-2019

### Objectifs du cours :

Pratique d'activités sportives variées, telles étirement, renforcement musculaire, abdos fessiers, activités cardio, stretching, etc.

### Moyens :

La cotisation annuelle de 90 € correspond à la dispense de l'ensemble des séances planifiées sur la saison 2018-2019, respectant une rotation des activités proposées (chaque cours est différent).

### Diffusion d'informations :

Les informations sont disponibles et à consulter sur le site <http://gymforme-lesgazelles.fr>

### Cours :

- Le certificat médical libellé pour la pratique « gym forme détente » est à fournir lors de l'inscription. Il devra être postérieur au 1er juillet 2018
- Pour le renouvellement, questionnaire de santé à remplir, le certificat étant valable trois ans
- Les adhérents doivent être en tenue adéquate.
- Il est recommandé d'apporter une serviette et une bouteille d'eau.
- Les chaussures de sport sont interdites sur le dojo, il est impératif d'être pieds nus, chaussettes ou d'utiliser des ballerines, rythmiques.
- Il n'y a pas de cours la veille des jours fériés.

### Responsabilités :

- L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'argent, de vêtement ou tout autre objet.
- En cas d'accident, il est nécessaire de faire une déclaration dans les trois jours.
- Les garanties du contrat d'assurance souscrites auprès de la MMA ont été envoyées par email aux adhérents et sont consultables sur le site web.

### Salle et matériel :

- Les adhérents sont tenus de respecter les lieux (salle, vestiaire, sanitaires) et le matériel sportif.

### Règlement de la cotisation :

- Il peut se faire par chèque, espèce, Pass culture sport, coupons sport ou Chèques vacances (sauf les e-chèques uniquement sur internet)
- En cas de règlement en 3 fois, les chèques seront encaissés fin septembre, fin octobre et fin novembre 2018
- Possibilité de participer à un cours d'essai gratuitement avant de valider son inscription
- Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets et dans la limite des places disponibles.

**En cas d'arrêt de fréquentation décidé par le participant, aucun remboursement ne sera effectué**